



PREFECTURE DU FINISTERE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n°2001 - 1238 du 20 juillet 2001
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta

**LE PREFET DU
FINISTERE**

**LE PREFET DU
MORBIHAN**

**LE PREFET DES
COTES D'ARMOR**

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre 1^{er}, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret n°92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'avis favorable du Conseil Régional de Bretagne

VU l'avis des conseils généraux des 3 départements concernés : Finistère, Morbihan et Côtes d'Armor ;

VU l'avis des communes concernées ;

VU l'avis favorable de la Commission des milieux naturels aquatiques du 21 juin 2001 et du Comité de Bassin Loire-Bretagne du 28 juin 2001 ;

ARRETENT

Article 1 : Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné est jointe en annexe 2.

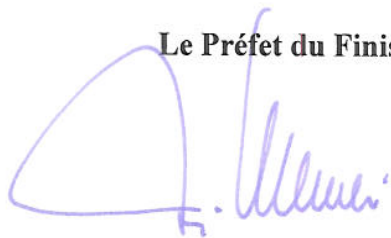
Article 2 : Le Préfet du Finistère est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du S.A.G.E. du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les 38 communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des départements.

Article 4 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor, les Sous-Préfets de Chateaulin, de Lorient, de Pontivy et de Guingamp, les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Le Préfet du Finistère



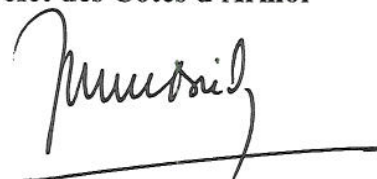
Thierry KLINGER

Le Préfet du Morbihan



Gilles BOUILHAGUET

Le Préfet des Côtes d'Armor



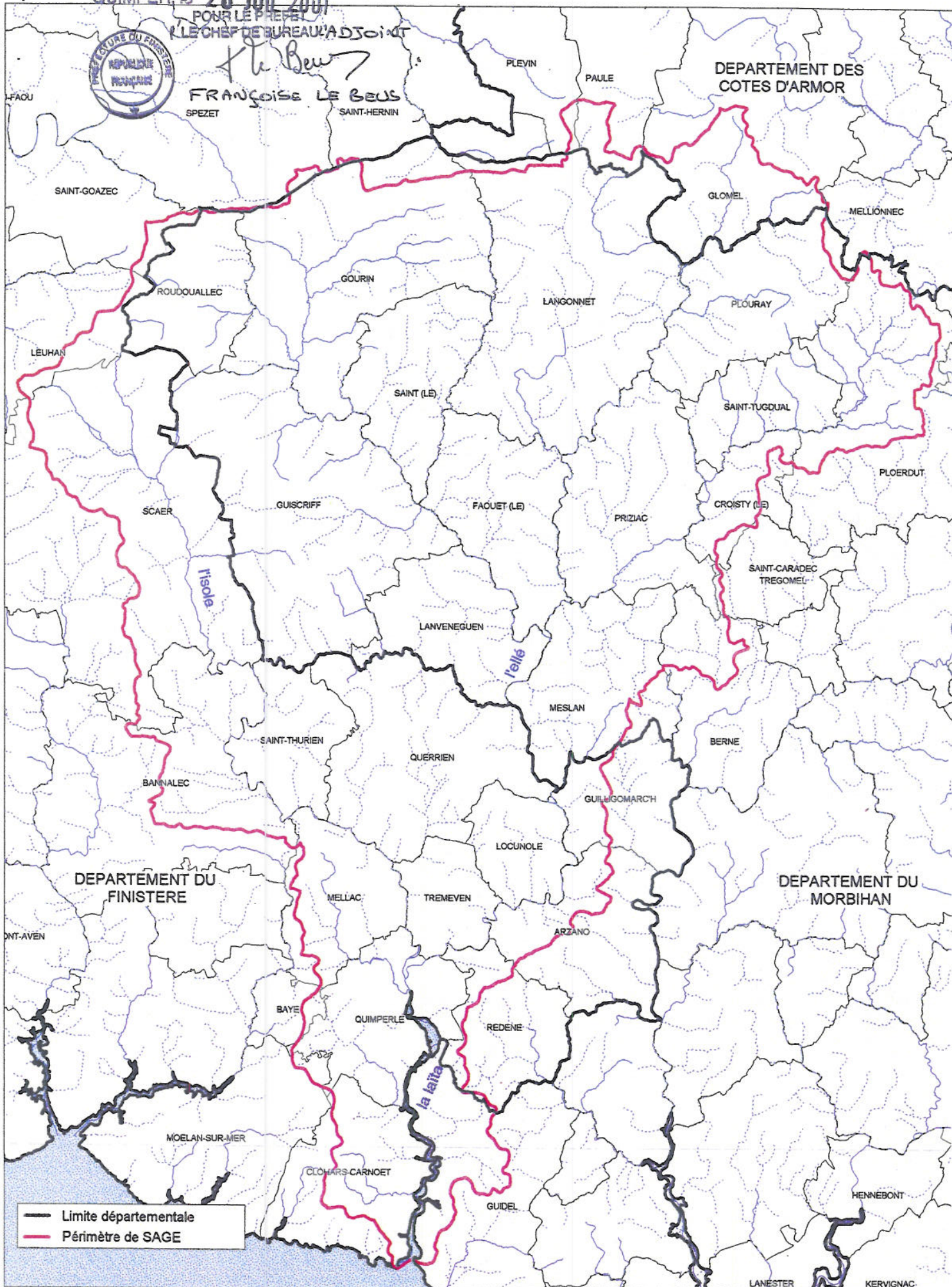
Jacques BARTHELEMY

POUR LE PREFET

LE CHEF DE BUREAU ADJOINT



F. Le Beus
FRANÇOISE LE BEUS
SPEZET SAINT-HERNIN



ANNEXE 2

COMMUNES PRESENTES DANS LE PROJET DE PERIMETRE DE SAGE DE LA LAITA

Département de Fin	Nom
	ARZANO
	BANNALEC
	BAYE
	CLOHARS-CARNOET
	GUILGOMARC'H
	LEUHAN
	LOCUNOLE
	MELLAC
	MOELAN SUR MER
	QUERRIEN
	QUIMPERLE
	REDENE
	SAINTE-GOAZEC
	SAINTE-HERNIN
	SAINTE-THURIEN
	SCAER
	SPEZET
	TREMEVEN

Département du Morbihan	Nom
	BERNE
	LE CROISTY
	LE FAOUET
	GOURIN
	GUIDEL
	GUISCRIFF
	LANGONNET
	LANVENEGUEN
	MESLAN
	PLOERDUT
	PLOURAY
	PRIZIAC
	ROUDOUALLEC
	LE SAINT
	SAINTE-CARADEC TREGOMEL
	SAINTE-TUGDUAL

Département des Côtes d'Armor	Nom
	GLOMEL
	MELLIONNEC
	PAULE
	PLEVIN

Sources : © IGN-BDCarto © 1996, © BDCartThAge 1996
 Réalisation : DDAF Finistère

VU, pour être annexé à l'arrêté de ce jour
 QUIMPER, le 20 JUIN 2001
 POUR LE PREFET
 LE CHEF DE BUREAU / L'ADJOINT



F. LE BEUS